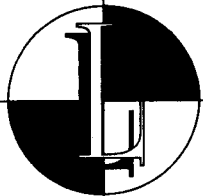


GAËTAN H. LASCELLES ING.
MANON C. RODRIGUE P. ENG.



L02-380

le 3 février, 2003

Corporation de la Cité de Clarence-Rockland
Service de l'aménagement du territoire
1560, rue Laurier
Rockland, ON K0B 1A0

REÇU

10 FEV. 2003

CITÉ CLARENCE-ROCKLAND

par télécopieur au: 613-446-7032



attention : François Loiselle, Directeur du Service de l'aménagement du territoire

Cher Monsieur Loiselle:

Objet: Étude hydro-géologique,
Demande de détachement de terrain B-31-2002,
M. Ronald Rochon et Mme Nicole Rochon
Partie 1 du Plan 50R-1175, Partie du Lot D, Concession 5

Nous avons fait la visite du terrain le 28 novembre dernier de façon à compléter une étude hydrogéologique afin de démontrer que la nature du sol et les dimensions des parties retenues et des parties détachées peuvent accommoder l'usage proposé. Vous trouverez ci-inclus une copie du plan démontrant la possibilité de développement de site, tel que demandé.

Le site se situe sur une partie du lot D, concession 5 dans le canton de Clarence-Rockland, anciennement le canton de Clarence étant la Partie 1 du Plan 50R-1175. Le lot est relativement plat à l'avant et suit une pente vers le fossé existant à l'orée du bois plus au nord. Le lot retenu (B) a une superficie de 41.835 acres tandis que le lot détaché (A) a une superficie de 2 acres. Il ya une demeure résidentielle située sur la partie avant du lot retenu tandis que la partie arrière est boisée. Le lot détaché est vacant et couvert d'une plantation d'épinettes.

Il n'y a aucun système septique sur le lot détaché. Il y a un champ septique et un puits drillé sur le lot retenu. Sur le lot avoisinant du côté ouest il y a une maison résidentielle avec puits drillé à l'avant et champ septique du côté ouest de la maison. Il y a aussi une maison résidentielle sur le lot avoisinant du côté sud du chemin Clark avec un puits drillé situé du côté ouest de la façade et un champ septique du côté est. Le lot avoisinant du côté est est vacant et boisé. Il y a un puits de 6½" de diamètre sur le terrain retenu. Ce puits a été construit par Gilles Bourgeois en décembre 1981 à une profondeur de 60 pieds. Les puits sur les terrains avoisinants sont creusés à des profondeurs de 35 à 322 pieds de profondeur.

Lors de notre visite au site un trou d'essai pour l'installation septique a été observé. Le sol à cet endroit est environ 0.1 m de terre arable sur une glaise grise. Aucune eau ne fut observée dans le trou qui avait une profondeur d'environ 1 mètre. D'après la carte des sols du comté de Russell, le sol à cet endroit est une glaise de type Wendover, argile avec plaques de phases sableuses.

L'usage proposé sur le lot retenu est résidentiel et l'usage proposé sur le lot détaché est aussi résidentiel. Sur un sol d'argile un lit surélevé sur 900 mm de sable avec un temps de percolation de 10 minutes par centimètre pourra accommoder l'usage proposé pour une maison uni-familiale de 3 chambres à coucher avec surface habitable de 140 m² sur le lot détaché. Pour un débit de 1600 litres par jour, une longueur de tuyau de $L = 1600 \times 10 / 200 = 80$ m est nécessaire. Une application pour un système d'égout de catégories 4 a été approuvée par le bureau de santé de l'Est de l'Ontario dans laquelle l'on propose un total de 91.44 mètres de tuyau.

Nous avons aussi démontré sur le plan l'enveloppe nécessaire afin d'accommoder un système septique incluant le manteau ainsi qu'une aire de remplacement en cas de défaut au système septique. En utilisant la formule $A = 1.6 QT/200$ en utilisant un temps de percolation du sol existant de 50 min/cm, il faut une aire de 640 m². Cette aire est placée de façon à rencontrer les distances minimums telles que décrites dans la partie 8 du Code du Bâtiment de l'Ontario. Nous avons démontré sur le lot retenu une aire pour champs septique de grandeur suffisante de façon à remplacer le système existant ainsi que sur le lot détaché une aire suffisante de façon à accommoder une maison de 3 chambres à coucher.

Eau souterraine

Les puits dans la région sont des puits drillés à des profondeurs variants de 30 à 322 pieds. Un échantillon d'eau a été cueilli le 28 novembre dernier au 2029 chemin Clark et a été analysé par le laboratoire Accutest situé à Ottawa. Les résultats d'analyse bactériennes démontrent que l'eau du puits échantillonné contenait une bactérie coliforme total par 100 ml. Le puits devra être échantillonné de nouveau afin de confirmer l'absence de bactéries coliformes totaux contaminées et le propriétaire devra même procéder à la désinfection de son puits et au ré-échantillonnage afin de s'assurer que l'eau n'est pas contaminée. Les autres paramètres analysés rencontrent les normes sauf pour le fer et le manganèse qui sont plus élevés que les objectifs esthétiques. Le sodium mesure 22 mg/L dans cet échantillon alors qu'un montant de plus de 20 mg/L devrait être reporté à l'officier médical du bureau de santé. Ceci peut être attribué à l'adoucisseur au sel qui avait été éteint juste avant de prendre des échantillons. La turbidité et la dureté de l'eau sont aussi plus élevés que la norme ce qui est attribuable au montant de fer et de manganèse dans l'eau.

Il est suggéré de tester l'eau du nouveau puits avant d'en commencer la consommation afin de s'assurer qu'il n'y a pas de bactéries et afin de pouvoir déterminer le système de traitement requis.

Le record du puisatier propose un taux de pompage de 5gpm pour le puits sur le lot retenu. Lors de la construction du puits sur le lot détaché, il faudra s'assurer d'obtenir un tel taux de pompage afin de pouvoir alimenter une maison de trois chambres à coucher.

Nous pouvons donc conclure que la nature du sol et les dimensions de la partie retenue et des parties détachées peuvent accommoder l'usage proposé. Nous espérons que vous trouverez le tout à votre entière satisfaction et nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Loiseau, nos salutations les plus distinguées.

L'ingénierie
LASCELLES
engineering limited

par:

M. Rodrigue
Manon C. Rodrigue, ing.



cc: Yanik Rochon
M. Ronald Rochon et Mme Nicole Rochon, propriétaires
Sylvain Diotte, Directeur de la Partie VIII

PART 1
PLAN 50R-1175
TOTAL AREA = 43.835 Acres

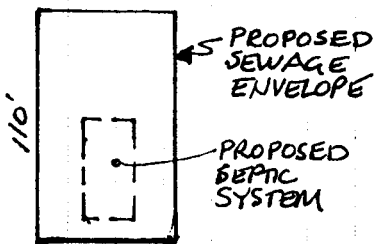
LOT D, CONCESSION 5

LOT RETENU
AREA = 41.835 Acres

SEPTIC AREA

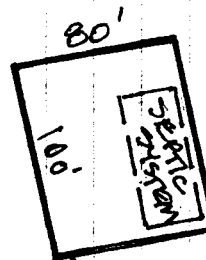
HOUSE
#1989

LOT DÉTACHÉ
AREA = 2 ACRES +



PROP. 3BR
HOUSE

PROP.
WELL



HOUSE
#2029

50'
(min) EXISTING
DRILLED
WELL

GARAGE

CHEMIN CLARK

YANIK ROCHON,
RONALD ROCHON &
NICOLE ROCHON

SITE PLAN SHOWING
PROPOSED DEVELOPMENT
B-31-2002.

L02-380
FEB. 6/03.

N/S.

ACCUTEST LABORATORIES LTD.

REPORT OF ANALYSIS

Client: Lascelles Engineering Ltd.

Report Number: 2217030
Date: 2002-12-06
Date Submitted: 2002-11-29

ATT: Manon C. Rodrigue

Project: L02-380 ✓

P.O. Number:

Matrix: Water

			LAB ID:	221228				
			Sample Date:	2002-11-28				
			Sample ID:	L02-380				
PARAMETER	UNITS	MDL						
Alkalinity as CaCO ₃	mg/L	5	267					
Ca	mg/L	1	61					
Cl	mg/L	1	42					
Conductivity	uS/cm	5	637					
Colour	TCU	2	2					
DOC	mg/L	0.5	0.8					
Escherichia Coli	ct/100mL		0					
F	mg/L	0.10	0.20					
Faecal Coliforms	ct/100mL		0					
Faecal Streptococcus	ct/100mL		0					
Fe	mg/L	0.01	0.48					
H ₂ S	mg/L	0.01	0.01					
Hardness as CaCO ₃	mg/L	1	259					
Ion Balance		0.01	0.90					
Mg	mg/L	1	26					
Mn	mg/L	0.005	0.138					
N-NH ₃	mg/L	0.02	0.12					
N-NO ₂	mg/L	0.10	<0.10					
N-NO ₃	mg/L	0.10	<0.10					
pH			7.62					
Phenols	mg/L	0.001	<0.001					
K	mg/L	1	5					
Na	mg/L	2	22					
Heterotrophic Plate Count	ct/1mL		7					
SO ₄	mg/L	1	20					
Tannin & Lignin	mg/L	0.1	<0.1					
Total Coliforms	ct/100mL		1					
Total Kjeldahl Nitrogen	mg/L	0.05	0.22					
Turbidity	NTU	0.1	6.4					
TDS (COND - CALC)	mg/L	5	414					

18/12/02
ml

MDL = Method Detection Limit

INC = Incomplete

Method references available upon request.

Comment:

APPROVAL: _____

Ewan McRobbie
Inorganic Lab Supervisor

NOTES

1. Le système d'égout Classe 4 est conforme au Règlement 2298 du Code du Bâtiment de L'Ontario 1997.
2. L'installation et la construction du système devront être surveillées et inspectées par le Bureau de Santé de l'Est de l'Ontario.
3. Les extrémités des conduites de distribution seront en PVC à paroi continue ayant un dia. de 75 mm et seront installées de niveaux.
4. Les conduites de distributions des éléments épurateurs seront en PVC perforé ayant un dia. de 75 mm.
5. La terre arable sera enlevée de la surface du lit et de la couverture du champ et la surface scarifiée avant l'importation du sable de remplissage.
6. La surface des éléments épurateurs sera nivelée avec le centre plus haut afin que l'eau de surface s'écoule librement vers les côtés.
7. La surface des éléments sera recouverte de 100 mm de terre arable et ensemencée.
- 8.. Les équipements lourds et tout véhicules motorisés ne seront permis de circuler sur la surface des éléments épurateurs suite à l'installation des tuyaux.
9. L'entrepreneur qui installera le système devra posséder une licence Classe 1.

le 3 décembre, 2002

L02-380

Disc#9-vert
L02-380.YRochon

FEUILLE DE DONNÉES

Système D'égout

Yanik Rochon

Pt Lot D, Conc. 5

Cité de Clarence-Rockland

1. Débit journalier

4 personnes, 3 chambres	1600 L/jour
18 fixtures <20	0 L/jour
Surface habitable $\pm 140^2 < 200m^2$	0 L/jour

Évaluation du débit total = 1600 L/jour
(Plus grand total de chambres et fixtures
ou Chambres et surface habitable).

2. Réservoir septique

Volume requis = $2 \times Q$
= $2 \times 1600 \text{ L}$
= **3200 L.**

Un réservoir septique de 3600L est requis et un réservoir septique de 3600L sera installé.

3. Profil du sol

Le sol consiste essentiellement de 100 mm de terre arable (noire) sur une base de glaise (grise). Aucune eau ne fut observée dans le trou.

4. Lit d'épandage

Longueur requise
 $Q = 1600 \text{ L/jour}$
 $T = 10 \text{ min/cm matériaux rapportés.}$
 $A = QT/200 = 1600 \times 10/200 = 80 \text{ m.}$

...2/

le 3 décembre, 2002

Le lit d'épandage consistera de 6 rangées de 15.24 m de tuyau PVC perforé chacune.

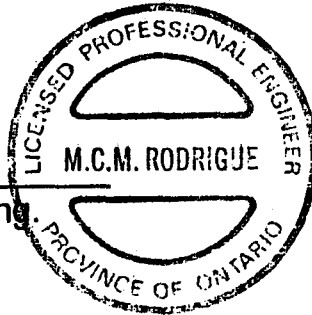
Longueur stipulée = 6 rangées x 15.24 m/rangée
= 91.44 m

Pente par rangée = 40 mm/10 m x 15.24 m = 60.96 mm.

Utiliser une pente de 60 mm par rangée.

L'ingénierie
LASCELLES
engineering limited

par: M. Rodrigue
Manon C. Rodrigue, ing.



MCR:ml

disc-vert-9
L02-380.YRochon

● WATER WELL RECORD

2 CHECK ☒ CORRECT BOX WHERE APPLICABLE

2. CHECK ☒ CORRECT BOX WHERE APPLICABLE		LOW BLOCK TRACT SURVEY ESI		LOT
COUNTY OR DISTRICT	TOWNSHIP BOROUGH CITY TOWN VILLAGE			D
Russell	Charence	C		
NAME (SURNAME FIRST)	ADDRESS	DATE COMPLETED		
Bochan Ronald	RR# 1. Rockland Ont.	DATE 23 MAR 1962		91

LOG OF OVERBURDEN AND BEDROCK MATERIALS (SEE INSTRUCTIONS)

[illegible]

WATER RECORD	
WATER FOUND AT - FEET	KIND OF WATER
56	☒ FRESH ☐ SULPHUR
	☐ SALT ☐ MINERAL
	☒ FRESH ☐ SULPHUR
	☐ SALT ☐ MINERAL
	☒ FRESH ☐ SULPHUR
	☐ SALT ☐ MINERAL
	☒ FRESH ☐ SULPHUR
	☐ SALT ☐ MINERAL

CASING & OPEN HOLE RECORD				
INCHES DIAM. TAPPED	MATERIAL	WELL IDENTIFICATION TAPED	DEPTH FEET	TO
6 1/4	☐ STEEL ☐ GALVANIZED ☐ CONCRETE ☐ OPEN HOLE	1988	0	22
6	☐ STEEL ☐ GALVANIZED ☐ CONCRETE ☒ OPEN HOLE ☐ STEEL ☐ GALVANIZED ☐ CONCRETE ☐ OPEN HOLE		22	60

SCREEN	SIZE OF OPENING (SLOT NO.)	DIAMETER	LENGTH
	MATERIAL AND TYPE	INCHES DEPTH TO TOP OF SCREEN	FEET

[illegible]

PUMPING TEST	PUMPING TEST METHOD		PUMPING RATE		DURATION OF PUMPING				
	☐ PUMP ☒ BAILEY		40 GPM		1 HOUR ☒ MIN				
	STATIC LEVEL 12 FEET	AFTER LEVEL END OF PUMPING 25 FEET	WATER LEVELS DURING						
	<table border="1"> <tr> <td>15 MINUTES 12 FEET</td> <td>30 MINUTES 15 FEET</td> <td>45 MINUTES 20 FEET</td> <td>60 MINUTES 25 FEET</td> </tr> </table>				15 MINUTES 12 FEET	30 MINUTES 15 FEET	45 MINUTES 20 FEET	60 MINUTES 25 FEET	☐ PUMPING ☐ RECOVERY
15 MINUTES 12 FEET	30 MINUTES 15 FEET	45 MINUTES 20 FEET	60 MINUTES 25 FEET						
IS FLOWING GIVE RATE		PUMP INTAKE SET AT 25 FEET		WATER AT END OF TEST ☐ CLEAR ☒ CLOUDY					
RECOMMENDED PUMP TYPE ☒ SHALLOW ☐ DEEP		RECOMMENDED PUMP SETTINGS 25 FEET		RECOMMENDED PUMPING RATE 25 GPM					

FINAL STATUS OF WELL	☒ WATER SUPPLY ☐ OBSERVATION WELL ☐ TEST HOLE ☐ RECHARGE WELL	☐ ABANDONED INSUFFICIENT SUPPLY ☐ ABANDONED POOR QUALITY ☐ UNFINISHED
WATER USE	☒ DOMESTIC ☐ STOCK ☐ IRRIGATION ☐ INDUSTRIAL ☐ OTHER	☐ COMMERCIAL ☐ MUNICIPAL ☐ PUBLIC SUPPLY ☐ COOLING OR AIR CONDITIONING ☐ NOT USED
METHOD OF DRILLING	☒ CABLE TOOL ☐ ROTARY (CONVENTIONAL) ☐ ROTARY (REVERSE) ☐ ROTARY (AIR) ☐ AIR PERCUSSION	☐ BORING ☐ DIAMOND ☐ JETTING ☐ DRIVING

LOCATION OF WELL

IN DIAGRAM BELOW SHOW DISTANCES OF WELL FROM ROAD AND LOT LINE. INDICATE NORTH BY ARROW

Clarence

6/10 mile

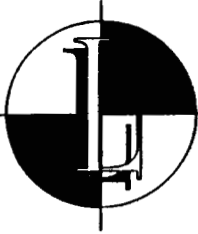
150'

CON. C.

DRILLER'S REMARKS

CONTRACTOR	NAME OF WELL CONTRACTOR		LICENCE NUMBER
	George G. ...		1117
	ADDRESS		
	1. Albert St.		
	NAME OF DRILLER OR Borer		LICENCE NUMBER
	J. D. ...		1117
	SIGNATURE OF CONTRACTOR		SUBMISSION DATE
	[Signature]		DATE - 23 MO - 31 - 71

OWNER'S COPY



L02-380

le 3 décembre, 2002

South Nation Conservation
787 rue Principale, C.P. 585
CASSELMAN, ON K0A 1M0

Attention: Mme Monique Sauvé

Madame,

**RE: Certificat d'autorisation
Système d'égout sanitaire
Yanik Rochon
Pt Lot D, Conc. 5
Cité de Clarence-Rockland**

Veuillez trouver ci-inclus, une formule de demande pour l'installation d'un système d'égout sur le terrain ci-haut mentionné.

Ci-joint, veuillez trouver les formules dûment complétées et signées en rapport à la dite demande:

- Page 1, 2 et 3 de la formule de demande et Certificat d'autorisation pour un système d'égout des classes 2 à 6.
- Appendice "A"
- Chèque au montant de \$300.00
- Plan d'emplacement
- Acte de Cession
- Dessin typique
- Notes
- Feuilles de donnés

...2/

le 3 décembre, 2002

Le rapport des sols a été indiqué sur la page 2 du certificat d'autorisation.

Le propriétaire a l'intention de construire un système d'égout de Classe 4.

Le système d'égout va accepter les égouts pour une maison unifamiliale de 3 chambres à coucher ayant un écoulement quotidien de 1600 litres.

Le réservoir septique aura une capacité de 3600 litres ce qui est plus que suffisant pour une maison unifamiliale de 3 chambres à coucher. La surface habitable de la maison est de 140 m².

Le taux de percolation des matériaux rapportés est de 10 min/cm.

Le lit d'épandage sera partiellement surélevé, conformément au tableau du MOE pour des matériaux importés ayant un taux de percolation de 10 min/cm.

La quantité des conduites de distribution requise est de 80 m tandis que 91.44 m seront installées.

Nous espérons que vous trouverez le tout à votre entière satisfaction et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

L'ingénierie
LASCELLES
engineering limited

par Manon Rodrigue

Manon C. Rodrigue, Ing.

MCR:ml

p.j.

cc: Yanik Rochon

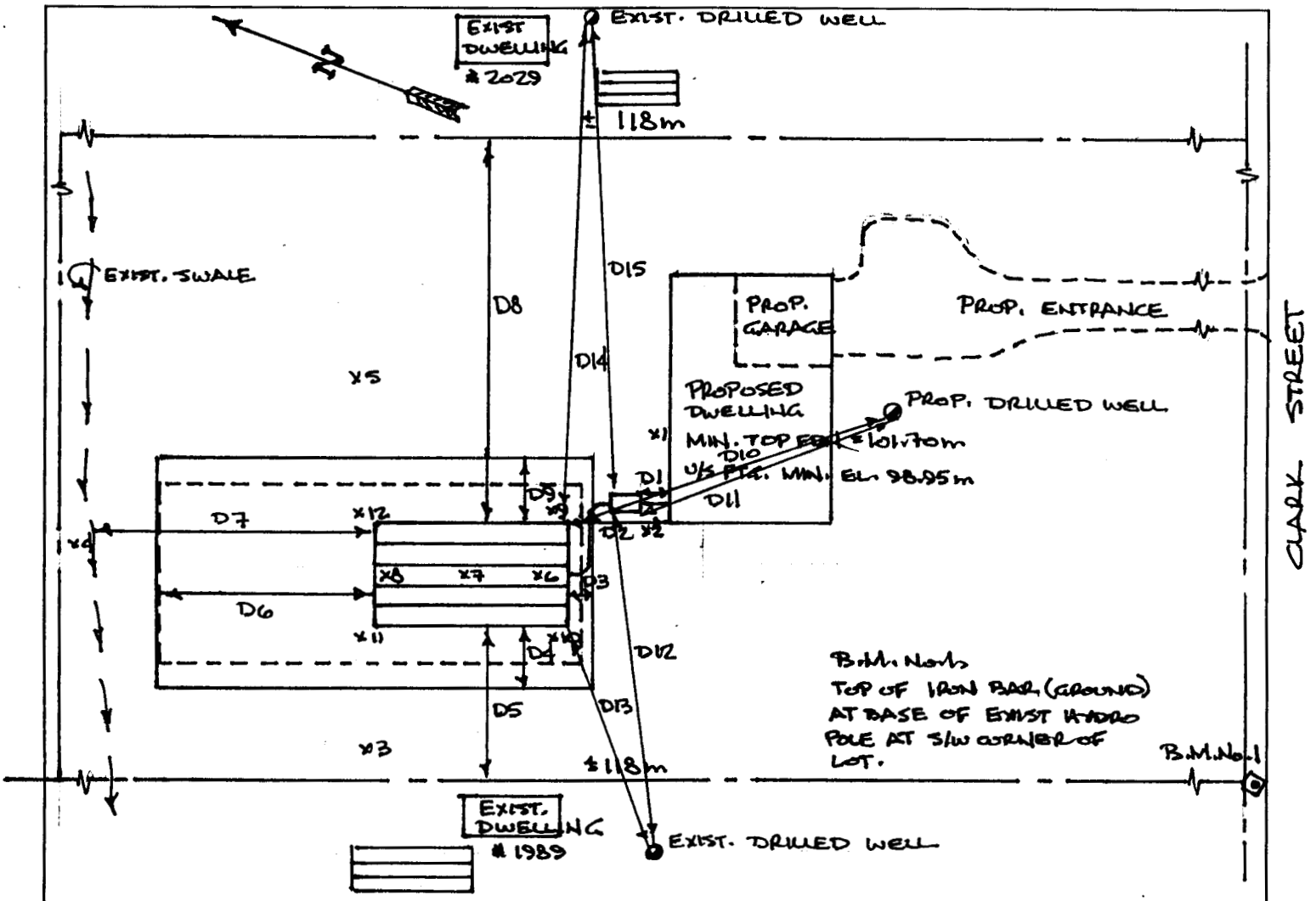
PLAN D'IMPLANTATION (plan détaillé) Lo2-380

N° de permis

S.V.P., COMPLÉTER À L'ENCRE

YANIK ROCHON

Page 3 de 5



LONGUEUR TOTALE : 91.44 (mètres)

Proposé : 6 rangées de 15.24 mètres

Révisé : rangées de mètres

Terminé : rangées de mètres

Volume du réservoir septique (litres): 3600 L

Réservoir fabriqué par :

Temps de percolation du sol rapporté : 10 min./cm

A) ÉLÉVATIONS (mètres)

BM	100.00		
X1	101.46		
X2	100.82		
X3	99.42		
X4	97.82		
X5	100.33		
X6	99.85		
*X7	99.55		
X8	98.68		

B) BASE DES TUYAUX (mètres)

X9	100.06		
X10	100.06		
X11	100.00		
X12	100.00		

C) ÉCART (mètres)

D1	2m		
D2	8m		
D3	2m		
D4	5m		
D5	12m		
D6	16m		
D7	> 20m		
D8	> 25m		
D9	5m		
D10	≥ 17m		
D11	≥ 17m		
D12	> 30m		
D13	> 30m		
D14	> 30m		
D15	> 30m		
D16			
D17			

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont complets et véridiques. Je comprends que cette demande sera refusée si les renseignements requis sont incomplets et/ou inexacts.

Signature du propriétaire ou de son agent

03-12-2002

Date

USAGE INTERNE SEULEMENT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je déclare que le système d'égout décrit dans cette demande a été installé conformément à toutes les exigences de la Loi sur le code du bâtiment de 1992, du Code du bâtiment de l'Ontario de 1997, et des règlements municipaux et ainsi qu'à toutes les exigences et conditions énoncées au Permis n°

Signature de l'entrepreneur

Signature de l'inspecteur

Signature du Chef des permis de construction

Date

Date

Date

CE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ N'EST VALIDE QU'UNE FOIS LES TROIS SIGNATURES REQUISES APPOSÉES

FORMULAIRE POUR DEMANDE D'UN PERMIS POUR
UN SYSTÈME D'ÉGOUT DE CATÉGORIES 1 À 4
(S.V.P. lire et remplir en lettres moulées et à l'encre
l'information requise aux numéros 1 à 18)

N° de la demande :

N° du reçu :

Date reçue :

1. Nom du propriétaire : YANIK ROCHON		N° de tél. du propriétaire : 764-4469		2. Nom de l'entrepreneur :		N° de tél. de l'entrepreneur :	
Adresse postale complète du propriétaire (pour fin de correspondance) :						N° de licence de l'entrepreneur :	
Directives pour se rendre au terrain (adresse civique, n° du chemin, routes secondaires, enseignes à suivre, etc.) : CHEMIN LANDRY JUSQU'AU CHEMIN CLARK VERS L'EST PASSÉ LE 1989 CHEMIN CLARK (PLANTATION D'ÉPINETTE)							
3. Proposition de <u>CONSTRUIRE</u> un système d'égout de catégorie n° <u>IV</u> pour <u>HABITATION</u> (Construire/Installer/Aggrandir/Modifier) (ex. : habitation, établissement commercial, etc.)							
4. N° du cadastre :		Canton : CITÉ CLARENCE-ROCKLAND		Cité, village, ville :		N° du lot : PT LOT D	
Superficie du terrain : ± 8000 m²		5. Nombre de : Chambres à coucher : <u>3</u> Personnes : <u>4</u>		Nombre d'unités d'appareils ménagers (voir l'annexe A) : <u>18</u>		6. Approvisionnement d'eau : Puits de surface ☐ Puits foré ☒ Municipal ☐ Autre ☐ Proposé ☒ ou Existant ☐	
						7. Habitation ou bâtisse : Nouvelle ☒ Existante ☐ 8. Superficie : 200 m² et plus ☐ Moins de 200 m² ☒	
9. Le système d'égout existant est-il défectueux ? Oui ☐ Non ☐							
10. Rapport avec le détachement du terrain (si applicable) : En attente d'approbation ☒ Approbation accordée ☐ N° de la demande d'approbation : <u>B-31-2002</u>		11. Frais de demande : a. Petits systèmes d'égouts desservant les résidences unifamiliales ayant jusqu'à six (6) chambres à coucher ou autres établissements ayant un débit quotidien jusqu'à 3 000 litres : TROIS CENTS DOLLARS (300\$). b. Gros systèmes d'égouts ayant un débit quotidien de plus de 3 000 litres jusqu'à 10 000 litres : TROIS CENTS DOLLARS (300\$). c. Systèmes ayant un débit quotidien de plus de 10 000 litres : se référer au ministère de l'Environnement de l'Ontario.					
12. Aucune demande ne sera traitée si une copie de l'Acte de session (« Deed ») de la propriété en question n'est pas annexée.							
13. Le Bureau de santé de l'est de l'Ontario recommande fortement qu'une clôture ou autre barricade adéquate protège tout trou d'essai ou excavation d'une fosse septique ou de rétention jusqu'au moment du remblayage. De plus, il recommande de toujours maintenir en place les couverts des fosses. Le Bureau de santé et son agent n'assument aucune responsabilité pour toute négligence imputable à ces règles de sécurité.							
14. Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont précis, complets et véridiques. Je m'engage à ce que l'installation du système d'égout se conforme à toutes les exigences provinciales et locales. J'ai lu, je comprends, j'ai complété et signé cette demande et j'y ai attaché les pages 2 et 3, tous les annexes (A,B,C,D...) et tous les dessins types (A,B,C,D,E...) nécessaires, ainsi qu'une copie de l'Acte de session de la propriété.							
15. Selon les articles 24 et 25 de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment, L.O. 1992, c. 23, un demandeur peut faire appel de la décision de l'inspecteur ou du chef des permis de construction dans les vingt (20) jours suivant la réception d'une décision concernant cette demande de permis.							
16. Le système d'égout devra être construit en entier dans les douze (12) mois suivant la délivrance du permis ci-demandé, sinon la demande sera annulée. Tout demandeur désirant alors reprendre les travaux devra formuler une nouvelle demande et acquitter les frais afférents.							
17. <u>Yanik Rochon</u> Signature du propriétaire				<u>28/11/02</u> Date			
18. <u>Philippe Lascelles</u> Signature de l'agent.e (si applicable)				<u>02-12-2002</u> Date			

PERMIS POUR SYSTÈME D'ÉGOUT

Le présent permis est donc délivré pour le projet d'installation du système d'égout présenté dans cette demande aux pages 1, 2, et 3, dans les appendices et dans le(s) dessin(s) type annexé(s), sujet aux exigences et conditions telles qu'approuvées et jointes.

Révisé par :

Accordé par :

Date :

Directeur

SOIL AND WATER TABLE INFORMATION
RENSEIGNEMENTS SUR LE SOL ET LA NAPPE PHRÉATIQUE

Complete in ink / Compléter à l'encre L02-380

Permit number/N° du permis

Page 2 of/de 5

YANIK ROCHAON

MINIMUM DEPTH OF TEST PIT : 2 METRES
PROFONDEUR MINIMALE DU TROU D'ESSAI : 2 MÈTRES

(A)

APPLICANT OR AGENT DEMANDEUR OU AGENT			INSPECTOR INSPECTEUR		
OG	Soil Description Description du sol	PR	OG	Soil Description Description du sol	PR
0.1m	TOPEOIL (BLACK)	15			
	.5m			.5m	
	CLAY (GREY)	725			
	1.0m			1.0m	
	1.5m			1.5m	
	NO WATER OBSERVED IN HOLES.				
	2.0m			2.0m	

N.B. HOLES ⇒ TREES THAT WERE REMOVED.

BR = bedrock/roche mère
GWT = ground water table/nappe phréatique
HGWT = high ground water table/nappe phréatique élevée
m = metres/mètres
OG = original ground level/niveau original du sol
PR = percolation rate/temps de percolation

B) Soil information gathered by / Renseignements pédologiques recueillis par :

Company name / Nom de la firme : L'INGENIERIE LASCELLES ENGINEERING LTD

Installer's licence no. / N° de la licence de l'entrepreneur :

Employee's name / Nom de l'employé.e : GHISLAIN LASCELLES

Date : 28-11-2002

C) I certify that the information provided on this form is complete and accurate. I acknowledge that this application will be refused if the information is incomplete and/or inaccurate.

Je certifie que les renseignements inscrits à ce formulaire sont complets et véridiques. Je reconnais que cette demande sera refusée si les renseignements s'avéraient incomplets et/ou inexacts.



Owner's or agent's signature

Signature du propriétaire ou de son agent.e

03-12-2002

Date

(D) REVISIONS SECTION POUR RÉVISIONS

I have read, understand, and agree with the Inspector's observations, comments, and recommendations of the test pit and I have amended my application for a Sewage System Permit accordingly.

J'ai lu, je comprends et je suis avec d'accord les observations, les commentaires et les recommandations de l'inspecteur au sujet du trou d'essai et j'ai amendé en conséquence ma demande d'un permis pour un système d'égout.

Applicant's or agent's signature

Signature du demandeur ou de son agent.e

Date

Applicant YANIK ROCHON

Permit number _____

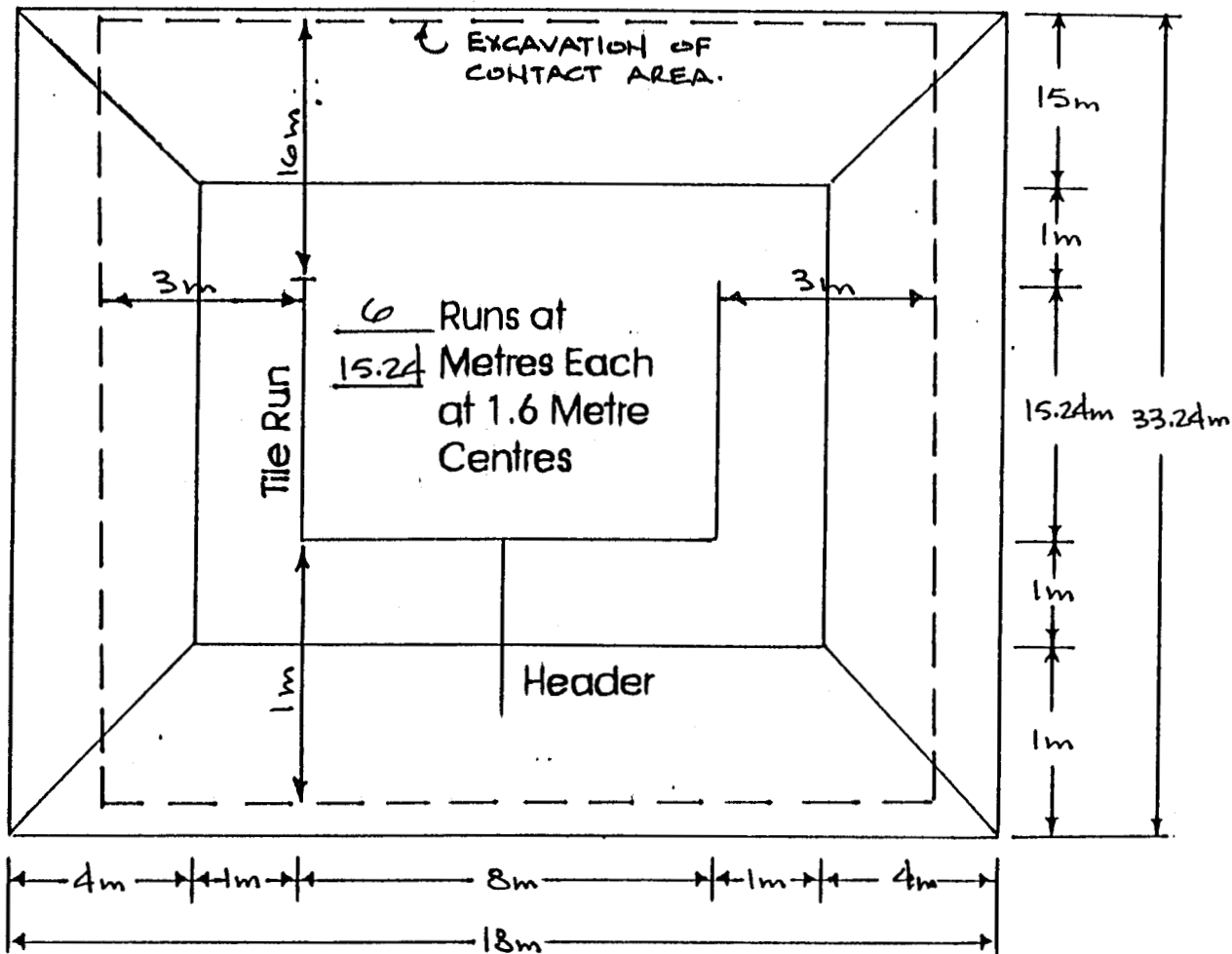
L02-380

Typical Drawing In-Ground, Partially Raised or Fully Raised Absorption Trench System

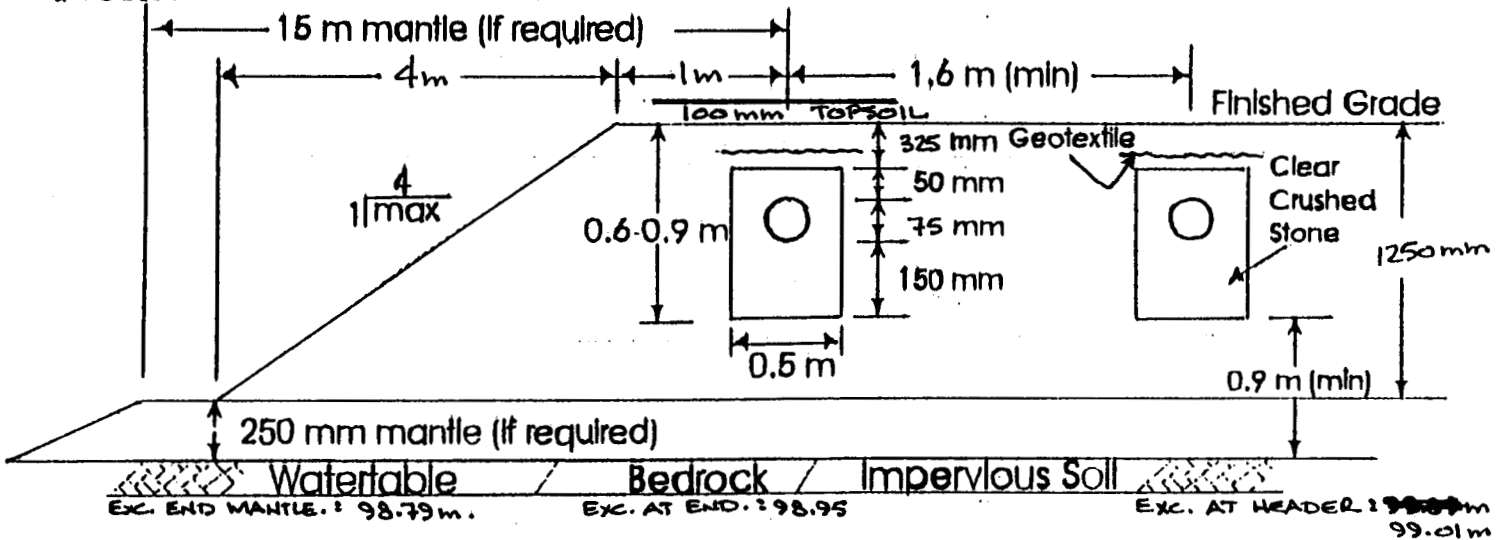
Plan



Not to Scale



Profile



Elevations			
Top of Topsoil	100.55 m		
Finished Grade	100.45 m	Bottom of trench	99.85 m
Bottom of Pipe		Bottom of Excavation	98.95 m
1. At Header	100.06 m	Existing Grade	99.55 m
2. At Ends	100.00 m	HGWT	< 98.95 m
Dimension of Excavation	14 m X 32.24 m		
Loading Rate	3.54 4/m ²		
Scarification Required	(Y) N		

Remarks: _____